

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRULON  
DU 12 OCTOBRE 2021**

L'an deux mil-vingt-un, Le douze octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Brûlon, légalement convoqués, s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel COUDREUSE, Maire.

Date de convocation : le 04 octobre 2021

Date d'affichage : le 04 octobre 2021

Secrétaire de Séance : Cécile CHAUVEAU

**Collectif de la D4**

Les membres du collectif de la D4 (avenue de la Libération – Rue Charles Bareau) sont présents dans la salle, Monsieur Le Maire leur donne la parole afin que chacun s'exprime sur les difficultés dues à la densification du trafic dans ces voies.

Les membres du collectif constatent les différentes gênes occasionnés par une circulation dense.

Demande du collectif :

- installation de radar pédagogique (réalisé)
- marquage aux sols
  
- Panneau réglementant la circulation à 30 km/h (demande d'avis auprès du service Voirie du Département réalisée)
- pose de potelets dans les zones où les trottoirs sont étroits
- Calcul du nombre de passage de véhicules par jour sur la voie
- Calcul du taux de pollution
- Déviation

Le collectif informe d'une prochaine rencontre avec Mme TOLMONT, député de la Sarthe, pour lui présenter la situation

**Présentation des projets « Petites Villes de Demain » par Anne-Sophie SAGET, Chargée de mission du développement local à la Communauté de Communes LBN**

La Commune de Brûlon a été retenue dans l'opération Petites Villes de Demain, Mme SAGET a été chargée de mission du développement local à la Communauté de Communes LBN pour aider les 3 communes retenues à concrétiser leurs projets.

Présentation sommaire de la Commune de Brûlon et des 4 projets retenus à court et moyen terme :

**Projet 1** - Restructuration /r habilitation de l'ensemble immobilier commerce logement au 7 place Gautier CHEVREUIL

- R novation du Rez-de-chauss e de 95 m2 pour y r aliser un bar   vin et 4 logements en R+1 de 40 m2 environ

**Projet 2** – Accompagner la transformation de la Poste

- R am nagement du Rez-de-chauss e autour d'un projet permettant le maintien de la Poste et l'adjonction de nouveaux services de type espace de coworking, tiers-lieu.

Dans la d marche « OBJECTIF RURAL » mise en place par les services de la Poste. L' cole de Design de Nantes va accompagner la commune en associant la population par l'interm diaire d'ateliers de r flexion.

Une quinzaine d'ambassadeurs choisis dans la diversit  de la population se r uniront pour travailler sur les services de demain.

**Projet 3** – Prieur  en espace culturel

- R habilitation du Prieur  du XI me si cle pour l'am nager en lieu associatif et culturel.

Pour aider   d finir avec pr cision le projet d'am nagement et accompagner la collectivit  dans le choix du futur architecte, Monsieur Le Maire propose d'organiser une consultation pour une assistance   ma trise d'ouvrage.

Apr s avoir d lib r ,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire   organiser cette dite consultation.

## **Voirie**

- Point sur les travaux du lotissement des 2 Ch nes

Les travaux de la voirie d finitive du lotissement des Deux Ch nes commencent jeudi 14 octobre 2021

- Divers

## **Devis de travaux**

Monsieur DODIER, adjoint au Maire   la voirie, propose au conseil la r fection de la chauss e apr s les travaux d'alimentation en r seaux de la maison GUEIT, le c t des travaux est de 1724.60   soit 2069.52  .

Après avoir délibéré,

Le Conseil autorise Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise LUC DURAND pour un montant de 1724.60 € H.T. soit 2 069.52 € TTC.

**Rétrocession à la Commune de Brûlon de parcelles du lotissement de la Durandière appartenant aux conjoints BOUTELOUP –**

Monsieur Jean BOUTELOUP a été autorisé de lotir par arrêté du 11 juin 2005, 7 lots rue de la Durandière.

Suite au décès de Monsieur Jean BOUTELOUP, la famille souhaite rétrocéder les parcelles liées à la voirie du lotissement pour l'euro symbolique au profit de la Commune.

Il convient aujourd'hui de réaliser cette cession par un acte authentique. Les volumes correspondant sont d'environ :

- Parcelle YA N° 338 d'une superficie de 2574 m<sup>2</sup> pour la circulation des piétons
- Parcelle YA N° 329 d'une superficie de 423 m<sup>2</sup> pour la circulation des piétons
- Parcelle YA N° 340 d'une superficie de 304 m<sup>2</sup> pour la circulation à l'intérieur du lotissement

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Autorise Monsieur Le Maire (ou son représentant, l'un des adjoints) à signer l'acte de cession pour le montant d'un euro symbolique avec les conjoints BOUTELOUP.
- Dit que les frais de rédaction d'actes de cession sont à la charge de la commune.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune

**Transfert de la parcelle YA n° 340 dans la voirie communale**

Suit à la décision d'achat de la parcelle YA n°340 d'une superficie de 304 m<sup>2</sup>, voirie de desserte des lots du lotissement de la Durandière.

Le conseil municipal décide de transférer cette voirie dans la voirie communale et la numéroter

### **Renouvellement de la convention de mise à disposition du bâtiment Pôle enfance jeunesse à la Communauté de Communes LBN pendant les périodes d'ALSH**

Il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention de mise à disposition du bâtiment Pôle Enfance Jeunesse Claude Chappe à la LBN COMMUNAUTÉ pour une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour une utilisation hors périodes scolaires pour les activités ALSH organisées par la LBN COMMUNAUTÉ.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur l'adjoint au Maire, Monsieur Emmanuel DUHAMEL, à signer ladite convention.

### **Questions orales**

#### **Convention de mutualisation-**

Dans des actions de mutualisation avec LBN COMMUNAUTÉ, il est proposé de signer une convention constitutive d'un groupe de commandes.

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer au groupement de commande et autorise Monsieur Emmanuel DUHAMEL, adjoint au Maire, à signer la convention

Adhésion au service du conseil en énergie partagé

Le Conseil Municipal décide de renouveler le service du conseil en énergie partagé qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et se terminera le 31 décembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé  
La séance est levée à 22 h 30  
Le Maire

















